

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 septembre 2018

Date d'affichage :

27 septembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **20 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mme DUBREUIL (absente à la question n° 11), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET pour la question n° 11

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Vincent PERGET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

QUESTION N° 12

OBJET : Coulée verte de l'Ambène « triangle des Boules » revente de parcelles à Riom Limagne et Volcans

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 4 septembre 2018.

Dans le cadre de l'emplacement réservé n°5 situé au « triangle des Boules », et ayant pour objectif la création d'une réserve d'espace naturel à vocation de loisirs, la Ville de Riom a fait l'acquisition de certaines parcelles concernées (achat aux consorts Brosson signé en juin 2017), toutes classées en zone N au PLU.

La ville de Riom est donc actuellement propriétaire de 5 de ces parcelles, cadastrées BT n°312, 647, 650, 652, et 655, pour une surface totale de 37 759 m².

Dans le cadre de la réalisation de la coulée verte de l'Ambène, la communauté de communes Riom Limagne et Volcans souhaite acquérir la bande de terrain nécessaire passant le long du ruisseau sur ces parcelles.

Après réalisation d'un document d'arpentage le 25 juillet 2017, les parcelles devant être cédées à Riom Limagne et Volcans sont cadastrées BT n°1053, 1055, 1057, 1059 et 1061 pour une surface totale de 5 595 m².

La revente se fera au prix d'achat obtenu par la Ville, soit 2,50 € / m² (estimation des domaines du 29 novembre 2016). Les frais d'arpentage et les frais notariés seront à la charge de Riom Limagne et Volcans.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la cession des parcelles BT n°1053, 1055, 1057, 1059 et 1061 nécessaires à la réalisation de la coulée verte, soit 5 595 m² au prix de 2,50 € le m² à Riom Limagne et Volcans,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 septembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL